



temps de trajet non pris en compte

Par **chami**, le **16/04/2010** à **11:56**

Bonjour,

Je suis technicien informatique mon entreprise se trouve a Grenoble.J'habite dans l'Ain ,ma zone d'intervention habituelle est Ain et Haute Savoie et j'ai un véhicule a ma disposition.Mes trajets son maison vers site d'interventions.Mes temps de trajets pour arriver sur site sont de 1h a 4h aller et pareil pour le retour.Le discours de Mon entreprise est "nous travaillons 7h24 par jour, hors durée de trajet.En mode normal, les trajets entre 7h30 et 19h30 ne donnent pas lieu à paiement supplémentaires .Si dans le cadre de ta mission tu dois te déplacer en devant partir avant 7h30, tu comptabilise la durée -30 min".Donc en résumé je peux partir de chez moi a 7h00 et rentrer a 20h pour un temps de travail de 7h24.

Est ce legal? Quel sont mes Droits?

Merci par avance pour votre Aide...

Par **miyako**, le **16/04/2010** à **22:47**

bonsoir,

C'est la convention synthec qui s'applique ,il faut voir ce qu'elle dit sur les temps de trajet.

Amicalement vôtre

suji Kenzo conseiller RH